

La médecine du travail



La crise économique a un impact sur la santé des Français-es, et particulièrement des plus démunis-e-s. Comme l'indique une étude publiée récemment sur cette question : *« en période de crise économique, la santé est, malheureusement, l'un des postes de dépenses sur lesquels de trop nombreux patient-e-s se décident à rogner : en renonçant totalement aux soins, en optant pour des services "low cost" ou en s'endettant sur plusieurs années, quitte à payer, parfois des taux d'intérêts exorbitants »*

Pamela Pianezza, « La santé à crédit : les stratégies des patients face à la crise », in Sève, Les Tribunes de la santé, automne 2012

Contexte

- La santé d'un-e individu-e est le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec des caractéristiques personnelles
- Les inégalités sociales de santé sont aussi liées aux facteurs socio-environnementaux (conditions de vie, de logement...) souvent délétères
- En France, près de 4 millions de personnes dont de nombreux salarié-e-s n'ont pas de mutuelle.

Présentation des dispositifs

Mot-clé	De quoi s'agit-il?	Dans quel(s) cas?	Les services proposés
Médecin du travail	Salarié-e de l'établissement ou rattaché-e à un service interentreprises, est un acteur central de la prévention des risques professionnels. Soumis au secret médical, il/elle veille sur la santé des salarié-e-s et conseille l'employeur sur l'ensemble des problématiques liées aux conditions de travail.	Le/la médecin peut repérer des difficultés, le/la salarié-e peut se confier	Faire le lien avec l'employeur, le service social, les RH, le CHSCT, les élu-e-s du personnel) Informé sur les aides liées à la santé, à l'invalidité, et la RQTH: •Aides financières (aménagement de l'habitat par exemple) •Aides au travail (formation adaptée ou reconversion professionnelle) Prévenir et traiter les addictions
Visite médicale	Une visite médicale avant l'embauche puis tous les 2 ans	Obligatoire pour tout-e salarié-e,	
Accident du travail Maladie professionnelle Absences répétées pour raison de santé	Visite obligatoire de reprise	Arrêt de travail	Prévenir la désinsertion professionnelle en prévenant les inaptitudes Proposer des aménagements de poste de travail, de formation ou d'orientation professionnelle mais également avec le concours d'organismes spécialisés

En tant que manager, vous repérez un-e salarié-e en difficulté, vous pouvez l'orienter vers :

- Le/la médecin du travail
- Les consultations gratuites
- Centres médico-psychologiques
- Croix Rouge, Médecins du Monde
- Centres de santé des mutuelles



Le /la médecin fait partie d'une équipe pluridisciplinaire (DRH et managers), ayant accès à des informations confidentielles en lien avec la santé et peut contribuer à une réflexion commune pour l'étude de situation d'un-e salarié-e en difficulté.

Toutes les entreprises, à l'horizon de 2016, devront avoir obligatoirement choisi pour leurs salarié-e-s une complémentaire santé de base.

Lien utile

<http://www.senat.fr/rap/a12-151-6/a12-151-61.html>

Ensemble, Innover et Agir pour l'inclusion sociale